



NOS HONORAIRES

LOCATION D'HABITATION VIDES OU MEUBLÉES

Conforme Loi ALUR (décret 2014-890 du 01/08/2014)

PLAFONNÉS À UN MOIS DE LOYER HORS CHARGES (hors frais d'entremise à la charge exclusive de bailleur)		
	HT	TTC
A LA CHARGE DU LOCATAIRE		
VISITE – CONSTITUTION DU DOSSIER – RÉDACTION DU BAIL	6,67€	8€/m ²
RÉDACTION ÉTAT DES LIEUX (ENTRÉE / SORTIE)	2,50€	3 €/m ²
A LA CHARGE DU BAILLEUR		
MISE EN LOCATION	16.67€	20,00 €
VISITE – CONSTITUTION DU DOSSIER – RÉDACTION BAIL	6,67€	8 €/m ²
RÉDACTION ÉTAT DES LIEUX (ENTRÉE / SORTIE)	2,50€	3 €/m ²
ACTES DE LOCATION		
DÉLÉGATION ACTE DE CAUTION (à la charge du locataire)	50,00€	60,00€
RÉDACTION D'UN AVENANT	50,00€	60,00€
CONGÉ DONNÉ A UN LOCATAIRE (à la charge du locataire)	66.66€	80,00€
LOCATION PARKING – BOX – GARAGE (à la charge du bailleur et du locataire)	Un mois de loyer	

LOCAUX COMMERCIAUX ET PROFESSIONNELS

RECHERCHE DU LOCATAIRE – DOSSIER- RÉDACTION BAIL – ÉTATS DES LIEUX À la charge du preneur	16 % HT du loyer annuel HC	
RÉDACTION DU BAIL UNIQUEMENT	375,00€	450,00€